Annexe 2: Lettre de mission

Le Premier Ministre

Paris, le 1 8 JUIN 2019

- 9 7 8 / 1 9 SG

Madame la députée,

À l'issue du grand débat national le 25 avril, le Président de la République a invité chacun, face au défi du vieillissement de la population, à « devoir assumer et à donner de la visibilité » à cet enjeu et ces personnes. Le Président de la République a par ailleurs demandé au Gouvernement de définir une stratégie d'ampleur d'accompagnement des personnes âgées dans la longévité à l'automne, avec pour objectif de poser les bases du système de demain tout en répondant aux urgences d'aujourd'hui.

À cet égard, le rapport remis par Monsieur Dominique LIBAULT a établi des constats partagés et identifié parmi les sujets à traiter de manière prioritaire les enjeux liés à la place au sein de la société des 10 millions de Français de plus de 65 ans qui sont autonomes, mais aussi des 1,5 million qui ne le sont plus.

Les représentations sociales et culturelles du grand âge conduisent aujourd'hui à percevoir les aînés comme un poids pour notre société. Leurs capacités d'agir, d'échanger, de ressentir, de transmettre sont éclipsées par leur perte d'autonomie, entraînant invisibilité dans l'espace public et perte de citoyenneté, comme l'évoque le Comité consultatif national d'éthique dans son avis de février 2018: « le regard que la société porte sur la personne âgée en perte d'autonomie, ou plus généralement sur la vieillesse, s'assimile trop à un « naufrage » et dès lors aboutit à une marginalisation de la personne, à sa dévalorisation, ou encore à son isolement. [...] L'exploration de cette problématique conforte l'hypothèse d'une forme de dénégation collective du vieillissement de notre société et de notre propre vieillissement, dénégation aussi de ce qu'il va advenir de nous lorsque nous avancerons en âge, voire de notre finitude ».

Il s'agit donc de donner du sens à cette longévité nouvelle que connaissent et que connaitront nos concitoyens afin de faire changer le regard sur le vieillissement et ne plus le stigmatiser.

Afin de construire une société apaisée pour les personnes âgées, nous devons collectivement travailler à une nouvelle représentation qui ne soit plus strictement sanitaire et médico-sociale. Nos aînés sont notre mémoire et doivent être vus comme une source de richesse.

Les chemins ne sont pas évidents car le changement de regard ne se décrète pas. C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission sur la place et l'image des aînés dans notre société. Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé.

Vous vous appuierez notamment sur les préconisations du rapport de Monsieur Dominique LIBAULT et approfondirez en particulier les enjeux suivants:

- établir un état des lieux de la situation des personnes âgées en France, de leur représentation et des discriminations dont elles souffrent;
- proposer des actions de sensibilisation aux enjeux de dignité et de valorisation sociale de la personne âgée pour le grand public, pour les services publics, pour les médias ainsi que dans l'emploi et sur le marché du travail;
- proposer des leviers de développement des liens intergénérationnels dans le cadre notamment de la scolarité obligatoire et du service national universel.

À cette fin, vous associerez à vos réflexions toutes les parties prenantes concernées : personnes âgées et associations représentatives de personnes âgées, fédérations des secteurs du médico-social et du sanitaire, représentants de conseils départementaux et de l'administration de l'État, représentants du monde de l'éducation, des médias, de l'université et tous les acteurs qui pourraient vous permettre d'enrichir votre réflexion.

Je vous remercie de me remettre votre rapport pour la première quinzaine d'octobre 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Édouard PHILIPPE